



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 février 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du vendredi 14 février 2014 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le jeudi 20 février 2014 en séance ordinaire, à 17 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 15

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,
MMES et MM. Etienne ADLOFF, , Anne-Marie BELENFANT, Guy JACOB, Myriam WINKLER, Sébastien ROSSI, Jean-Marie GLEITZ, Pierre LEVYCKYJ, Annie MICHEL, , Pierre-Nicolas MERSIOL, M. Philippe SCHUHLER, Maximilien ZAEPFFEL

M. Guy JACOB arrive en cours de séance, au point n° 10.

Absents excusés : 4

Mme Corinne HOFF, qui donne procuration à M. Claude HAULLER
M. Pierre LEVYCKYJ, qui donne procuration à Mme Christiane SCHEPPLER
M. Romain BURRUS, qui donne procuration à M. Gérard ZIPPERT
M. Olivier KEMPF

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

ordre du jour

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16/01/2014 | 3 |
| 2 | Budget Général- vote du Compte Administratif 2013 et du compte de gestion et affectation du résultat | 3 |
| 3 | Budget Général - Budget Primitif 2014 | 4 |
| 4 | Budget Annexe - Ecole de Musique - Vote du Compte Administratif 2013 et du compte de gestion et affectation du résultat | 4 |
| 5 | Budget Annexe - Ecole de Musique - Budget Primitif 2014 | 5 |
| 6 | Budget annexe - zone des Hangars 2 ^{ème} tranche - approbation du Compte Administratif 2013 et du compte de gestion | 5 |
| 7 | Budget annexe - zone des Hangars 2 ^{ème} tranche - vote du budget 2014 | 6 |

8	Budget annexe - zone artisanale du Wasen - approbation du Compte Administratif 2013 et du compte de gestion - affectation du résultat	7
9	Budget annexe - zone artisanale du Wasen - vote du budget 2014	8
10	Chasse - cotisation caisse assurance agricole	8
11	Zone artisanale du Wasen - réforme de la TVA immobilière - mise à jour du taux de TVA	8
12	Zone des hangars - réforme de la TVA immobilière - mise à jour du taux de TVA	9
13	Chapelle de la Vierge - Travaux à réaliser	10
14	Personnel Communal - Ecole de Musique - Modification des Durées Hebdomadaires de Service	10
15	Divers	11
a.	Droit de préemption urbain	11
b.	Dégâts de gibier	11
c.	Ecole maternelle - 50 ^{ème} anniversaire	11

1 Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16/01/2014

Le procès verbal du 16/01/2014, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

2 Budget Général- vote du Compte Administratif 2013 et du compte de gestion et affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2013	2 242 320,07
Dépenses 2013	- 1 514 507,99
Résultat de fonctionnement 2013	727 812,08
Excédent 2012 (report)	+ 931 892,53
<u>Excédent de fonctionnement 13</u>	1 659 704,61
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2013	916 290,01
Dépenses 2013	1 570 491,21
Résultat d'investissement 2013	- 654 201,20
Déficit d'investissement 2012	- 484 190,47
<u>Déficit d'investissement 13</u>	- 1 138 391,67
<u>Résultat 2013 :</u>	521 312,94€

Le Maire quitte la salle et M. l'adjoint Claude HAULLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2013 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013
 Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération de l'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)
 Décide d'affecter le résultat comme suit :
 C/002 - en recettes : 512 312,94 € (excédent reporté de fonctionnement)

3 Budget Général - Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal,
 Après délibération et vote à l'unanimité,
 Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	2 495 307,94
Dépenses	2 495 307,94
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	2 539 352,54
Dépenses	2 539 352,54

4 Budget Annexe - Ecole de Musique - Vote du Compte Administratif 2013 et du compte de gestion et affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2013	32 463,30
Dépenses 2013	- 34 529,41
Résultat de fonctionnement	- 2 066,11
Excédent 2012 (report)	+ 15 871,46
<u>Excédent de fonctionnement 13</u>	+13 805,35
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2013	0,00
Dépenses 2013	0,00
Excédent d'investissement 2012	667,54
<u>Excédent d'investissement 13</u>	+ 667,54

<u>Résultats cumulés 2013 :</u>	+14 472,89 €
--	---------------------

Le Maire quitte la salle et M. l'adjoint Claude HAULLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2013 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

5 Budget Annexe - Ecole de Musique - Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	46 965,35
Dépenses	46 965,35
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	1 667,54
Dépenses	1 667,54

6 Budget annexe - zone des Hangars 2^{ème} tranche - approbation du Compte Administratif 2013 et du compte de gestion

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2013	7 089,71
Dépenses 2013	7 089,71
Excédent 2012 (C/002)	11 872,40
<u>Excédent de fonctionnement 13</u>	11 872,40
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2013	7089,71
Dépenses 2013	7 089,71
Déficit d'investissement 2012 (C/001)	- 7 089,71
<u>Déficit d'investissement 13</u>	- 7 089,71
<u>Résultats cumulés 2013 :</u>	4 782,69 €

Le Maire quitte la salle et M. l'adjoint Claude HAULLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2013 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

7 Budget annexe - zone des Hangars 2^{ème} tranche - vote du budget 2014

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	45 487,40
Dépenses	45 487,40
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	40 704,71
Dépenses	40 704,71

8 Budget annexe - zone artisanale du Wasen - approbation du Compte Administratif 2013 et du compte de gestion - affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2013	200 383,74
Dépenses 2013	- <u>269 657,19</u>
Résultat de fonctionnement 2013	- 69 273,45
Excédent 2012	+ 25 252,47
<u>Déficit de fonctionnement 13</u>	- 44 020,98 €
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2013	112 834,29
Dépenses 2013	- <u>87 102,31</u>
Résultat d'investissement 2013	+ 25 731,98
Excédent d'investissement 2012	+ 231 734,26
<u>Excédent d'investissement 13</u>	+ 257 466,24
<u>Résultats cumulés 2013 :</u>	+ 213 445,26

Le Maire quitte la salle et M. l'adjoint Claude HAULLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2013 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

9 Budget annexe - zone artisanale du Wasen - vote du budget 2014

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	314 030,98
Dépenses	314 030,98
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	289 466,24
Dépenses	289 466,24

10 Chasse - cotisation caisse assurance agricole

M. Guy JACOB arrive.

Le Conseil municipal après délibération et vote,
Décide,

- De couvrir la cotisation foncière afférente à l'exercice 2014 auprès de la C.A.A., Caisse d'accidents agricoles, en partie, par affectation du produit de la location de chasse, pour un montant de 22 643,40 €
- Charge le maire de procéder au règlement de ladite cotisation

11 Zone artisanale du Wasen - réforme de la TVA immobilière - mise à jour du taux de TVA

Vu la loi de finances rectificatives pour 2013 (publiée au *Journal officiel* le 30 décembre 2013), qui fait évoluer le taux de TVA de 19,6 % à 20 % au 01/01/2014,

Vu l'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 qui transpose en droit national les règles communautaires modifiées en 2006 en matière de TVA immobilière et impacte le régime fiscal applicable dans la zone artisanale du Wasen,

Et vu la délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2011 qui détermine le prix de vente dans la zone artisanale du Wasen ;

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de mettre à jour le calcul de la TVA sur marge comme suit :

Le redevable de la TVA sera le vendeur de la Commune (soit la Commune) et le montant de cette TVA sera calculé sur la marge.

Cette marge taxable est calculée ainsi :

(Prix de vente des terrains - Prix d'acquisition des terrains + charges augmentatives du prix)/1.20

Calcul de la Marge : $2\,400 - 469,67 = 1\,930,33$ €

$1\,930,33 \times 20\% = 386,07$ € de TVA à reverser par la Commune

Etant donné la possibilité de récupérer la TVA par les acquéreurs éligibles,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, **Décide de fixer le prix de vente comme suit :**

- Prix hors taxes et net vendeur de 2 400,00 €,
- augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à 386,07 €,
- soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 2 786,07€

12 Zone des hangars - réforme de la TVA immobilière - mise à jour du taux de TVA

Vu la loi de finances rectificatives pour 2013 (publiée au *Journal officiel* le 30 décembre 2013), qui fait évoluer le taux de TVA de 19,6 % à 20 % au 01/01/2014,

Vu l'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 qui transpose en droit national les règles communautaires modifiées en 2006 en matière de TVA immobilière et impacte le régime fiscal applicable dans la zone des hangars,

Et Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2011 qui détermine le prix de vente dans la zone des hangars ;

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de mettre à jour le calcul de la TVA sur marge comme suit :

Le redevable de la TVA sera le vendeur de la Commune (soit la Commune) et le montant de cette TVA sera calculé sur la marge.

Cette marge taxable est calculée ainsi :

(Prix de vente des terrains - Prix d'acquisition des terrains + charges augmentatives du prix)/1.20

Calcul de la Marge : $1\,500 - 472,44 = 1\,027,56$ €

$1\,027,56 \times 20\% = 205,51$ € de TVA à reverser par la Commune

Etant donné la possibilité de récupérer la TVA par les acquéreurs éligibles,

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente comme suit :

- Prix hors taxes et net vendeur de 1 500,00 €,
- augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à 205,51 €,
- soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 1 705,51 €

Décide de modifier la délibération de cession du 12/09/2013, comme suit :

- Le Conseil Municipal décide de céder le lot 4 , d'une superficie de 22,01 ares à l'EARL SCHUHLER Pierre et Patrick au prix hors taxes et net vendeur de 33 015,00 €, augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à 4 523,28 €, soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 37 538,28 €
- Charge le Maire de signer toute pièce afférente à la vente

13 Chapelle de la Vierge - Travaux à réaliser

Vu l'avis d'appel public à la Concurrence du 20/12/2013

Vu l'entretien de M. le Maire avec le Conservateur régional des monuments historiques à la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

Etant donné le maintien de l'avis de la DRAC sur la nécessité de respecter la technique dite à la Baugeoise (couverture en tuiles canal avec joint de mortier à la chaux) ;

Le Conseil Municipal,

Décide de réaliser les travaux de couverture de la chapelle Notre Dame en respectant la technique dite à la baugeoise et décide de réaliser les travaux avec les options à savoir : enduits de la chapelle, parties vues des façades de la maison voisine et amélioration du parvis d'entrée.

14 Personnel Communal - Ecole de Musique - Modification des Durées Hebdomadaires de Service

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la diminution des effectifs de l'école de musique et par conséquent des horaires de travail hebdomadaire des enseignants.

- Gontran MOTYKA (diminution de plus de 10%)**

Vu la diminution des effectifs de M. MOTYKA,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal,

Décide, à compter du 1^{er} mars 2014, de diminuer le temps de travail du poste d'enseignement artistique de 5,23/20^{ème} à **3,38/20^{ème}**.

- Frédéric SCHALK (diminution de plus de 10%)**

Vu la diminution des effectifs de M. SCHALK,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- Décide, à compter du 1^{er} mars 2014, de diminuer le temps de travail du poste d'enseignement artistique de 2.15/20 à **1.85/20^{ème}**

- Jean-Yves SCHAAL (diminution de plus de 10%)**

Vu la diminution des effectifs de M. SCHAAL,

Vu l'avis favorable du CTP,
Vu l'avis favorable de l'agent,
Le Conseil Municipal

- décide, à compter du 1^{er} mars 2014, de diminuer le temps de travail du poste d'enseignement artistique de 0,92/20 à **0,62/20^{ème}**

15 Divers

a. Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption lors des ventes suivantes :

- Vente de la CM-CIC SAREST à M. JENNY Fabrice et Melle KELLER Sandrine d'un terrain non bâti sis section 10 - parcelle 445/47 d'une superficie de 6,25 ares
- Vente de la CM-CIC SAREST à MAISONS BRAND des terrains non bâtis sis section 10 - parcelles 449/47 et 450/47 d'une superficie respective de 5,01 et 6,12 ares
- Vente de M. DIRRINGER Martial à la SCI EARL domaine JL DIRRINGER des terrains bâtis sis 5 rue du Mal Foch - section 16 - parcelles 310/76 et 312/76 d'une superficie respective de 7,66 et 0,67 ares
- Vente de la CM-CIC SAREST à M. GOUARDO Bertrand et BRANGARD Florence d'un terrain non bâti sis section 10 - parcelle 448/47 d'une superficie de 4,70 ares

b. Dégâts de gibier

Le Maire et l'adjoint Michel DIETRICH, en charge de la ruralité, signalent que les indemnisations des dégâts de gibiers (autres que sanglier) s'élèvent à environ 3600 € pour l'année 2013.

Elles risquent fort d'impacter le résultat des adjudications de chasse qui se dérouleront fin 2014 (pour un bail de 9 ans) avec pour conséquence une diminution du produit de la chasse. Rappelons que la Commune verse chaque année à la Caisse d'accident agricole la somme de 22 643€.

c. Ecole maternelle - 50^{ème} anniversaire

Mme SCHEPPLER annonce au Conseil Municipal que l'école maternelle va fêter son 50^{ème} anniversaire le vendredi 13 juin 2014.

Elle lance un appel pour obtenir des photos de l'école. Une annonce sera mise dans les publications hebdomadaires et les photos pourront être rapportées à la mairie.

La séance est levée à 19H45.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance
Gérard ZIPPERT

Validation du Procès verbal du 20/02/2014

NOM	Prénom	Présent	Absent	Signature
ZIPPERT	Gérard	✓		
LEISER	Sabine	✓		
BURRUS	Romain		✓	
SCHUHLER	Philippe	✓		
ROSSI	Sébastien	✓		
SCHEPPLER	Christiane	✓		
MICHEL	Annie	✓		
ADLOFF	Etienne	✓		
HAULLER	Claude	✓		
GLEITZ	Jean-Marie	✓		
JACOB	Guy	✓		
BELENFANT	Anne-Marie	✓		
ZAEPFFEL	Maximilien	✓		
HOFF	Corinne		✓	
DIETRICH	Michel	✓		
MERSIOL	Pierre-Nicolas	✓		
KEMPF	Olivier		✓	
LEVYCKYJ	Pierre		✓	
WINKLER	Myriam	✓		